



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 71162

Texte de la question

M. Dominique Tian signale à Mme la ministre de la santé et des sports des anomalies très significatives affectant le site de l'assurance maladie « ameli.fr », s'agissant du lien « ameli-direct ». Ce lien a été mis en place pour permettre aux patients de trouver, dans chaque région, département ou ville, les professionnels de santé qui y exercent. Les médecins y sont notamment listés par spécialités, et pour la chirurgie, le site propose d'affiner la recherche par type d'acte ou d'organe. Depuis le lancement de ce service en 2007, nombre de praticiens ont émis de sérieux doutes sur la rigueur des informations fournies par la CNAMTS. Récemment, le syndicat UCDF (Union des chirurgiens de France) s'est ému de la façon dont sont répertoriés les chirurgiens sur ce site. Ce syndicat a essayé de trouver des chirurgiens spécialisés dans un acte précis et dans une région déterminée. Les résultats, vérifiés par « Le quotidien du médecin » (édition du 04 février 2010), sont très insatisfaisants. À titre d'exemple, pour la région Languedoc-Roussillon, si l'on recherche un chirurgien orthopédiste et traumatologue, le site indique qu'il n'y en a pas, alors même qu'il énumère un certain nombre de cliniques chirurgicales et de CHU dans cette même région. L'UCDF précise avoir signalé, depuis plusieurs mois, ces dysfonctionnements à l'assurance maladie, apparemment sans résultat. En conséquence, il lui demande si l'État entend exiger que la CNAMTS améliore significativement ses services aux assurés sociaux dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion qu'il négocie actuellement avec elle.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71162

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1602

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)